



Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

NO DPDRL230018, 25, rue Jean-Paul

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 25, rue Jean-Paul, à Saint-Gervais

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un bâtiment unifamilial isolé qui ne respecterait pas la marge de recul arrière prévue au règlement de zonage # 358-21. La résidence aurait une marge de recul arrière de 6 mètres alors que le règlement de zonage exige 7,5 mètres.

Le règlement de zonage # 358-21 stipule que :

Dans la zone 7-Ha, la marge de recul arrière que doit respecter un bâtiment principal est de 7,5 mètres. La localisation de la cour arrière pour un lot d'angle est déterminée selon les croquis de l'Annexe J du règlement de zonage.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettra d'implanter un bâtiment de type unifamilial avec une marge de recul arrière de 6 mètres au lieu des 7,5 mètres requis au règlement de zonage.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **4 avril 2023, à 20h00** au 150, rue Principale, à Saint-Gervais.

Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

FAIT À SAINT-GERVAIS, ce 20^e jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure no DPDRL230018, 25, rue Jean-Paul », et ce, en date du 20^e jour de mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour de mars 2023.

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

